



Petite Enfance et Jeunesse

OBJET : Convention d'ingénierie préalable à la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales

EXPOSE

La communauté de communes, par délibération n°2019-068 du 27 juin 2019, a renouvelé son partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales au travers de la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat, négocié et élaboré avec la Caisse d'Allocations Familiales, prévoyait la reconduction du financement de plusieurs actions déjà engagées dans les contrats précédents, tels :

- la ludothèque,
- les Relais Petite Enfance (ex Relais Assistantes Maternelles),
- les multi accueils de la Maison de l'enfant, du Petit Castel, de Moisdon la Rivière et de Derval,
- les haltes garderies de Saint-Vincent des Landes et de Marsac sur Don,
- les activités des centres de loisirs organisées par la Communauté de Communes,
- les activités des centres de loisirs associatifs,
- les accueils périscolaires communaux ou associatifs,
- les séjours,
- les formations au BAFA et au BAFD,
- la coordination des secteurs Petite Enfance et Jeunesse.

Il a intégré également le financement de développement de nouvelles actions, tels :

- l'extension des temps d'ouverture de la ludothèque intercommunale,
- l'augmentation potentielle du nombre de bénéficiaires des formations au BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou au BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur),
- la financement d'un poste de coordinateur parentalité,
- la création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent itinérant,
- la création d'un nouveau multi-accueil de 24 places sur Châteaubriant.

Ce contrat arrivant à échéance, il est proposé de s'engager dans son renouvellement.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est un dispositif qui intègre :

- =>un diagnostic de l'état des besoins de la population sur des thématiques choisies par la communauté de communes et la CAF,
- =>l'offre de service existante soutenue par la communauté de communes et la CAF,
- =>un plan d'actions précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants,
- =>les modalités d'intervention et les moyens mobilisés,
- =>les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.

La convention territoriale globale définira les orientations politiques de la communauté de communes pour les 5 ans à venir en matière de petite enfance, enfance et jeunesse.

La nouvelle convention comme l'ancien contrat enfance jeunesse intégrera l'ensemble des actions existantes sur le territoire qu'elles soient portées par l'intercommunalité, les communes ou les associations. Un nécessaire travail partenarial devra être engagé avec toutes les parties prenantes afin de répondre aux exigences de la CAF.

A cet effet, la communauté de communes va travailler avec un cabinet d'études en charge de l'accompagnement jusqu'à la rédaction du document final.

La signature de la convention territoriale globale pourrait intervenir au cours de l'année 2023.

La CAF propose dès à présent de s'engager dans une **convention d'ingénierie préalable à la convention territoriale globale** permettant de disposer de financement pour l'étude à intervenir.

Ce dossier a été examiné lors de la Commission « Petite enfance et Jeunesse » réunie le 21 septembre dernier.

DECISION

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide d'autoriser M. le Président, M. le Vice-Président délégué ou Mme la Vice-Présidente déléguée, à signer la convention d'ingénierie préalable à la CTG à intervenir, ainsi que tous documents ou décisions, modifications y étant relatives.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant,
Le 29 septembre 2022

Le Président,

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-22-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022

Conseil Communautaire du 29



Le Président,

Alain HUNAU

Membres titulaires en exercice : 54

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf septembre, les membres de la Communauté de Communes de Châteaubriant – Derval se sont réunis à Châteaubriant – au siège de la communauté de communes - sous la Présidence de M. Alain HUNAULT

Communes	Conseillers Communautaires	Prés.	Abs.	Exc.	Donne pouvoir à	Nom de la personne
LA CHAPELLE GLAIN	M. Michel POUPART			X	P	M. Sébastien CROSSOUARD
CHATEAUBRIANT	M. Alain HUNAULT	X				
	Mme Catherine CIRON	X				
	M. Georges-Henri NOMARI			X	P	Mme Catherine CIRON
	Mme Jacqueline BOMBRAY	X				
	M. Rudy BOISSEAU			X		
	Mme Claudie SONNET	X				
	M. Elias AMIOUNI	X				
	Mme Christine BOURDEL	X				
	M. Jean-Luc MARSOLLIER	X				
	Mme Simone GITEAU	X				
	M. Bernard GAUDIN	X				
DERVAL	M. François-Xavier LE HECHO	X				
	M. Dominique DAVID	X				
	Mme Jacqueline LEBLAY	X				
	M. Michel HORHANT			X	P	M. Dominique DAVID
ERBRAY	Mme Laurence LE BIHAN	X				
	Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET	X				
	M. Jean-Noël BEAUDOIN	X				
FERCE	Mme Lucie PAUL	X				
	M. Alain LE TOLGUENEC	X				
LE GRAND AUVERNE	M. Sébastien CROSSOUARD	X				
ISSÉ	M. Sébastien CROSSOUARD			X	P	M. Sylvain HAMON
	Mme Béatrice PIERRISNARD					
JANS	M. Sylvain HAMON	X				
	Mme Marie-Irène BOUIN	X				
JUGNE DES MOUTIERS	M. Sylvain DESCARPENTRIES	X				
	Mme Brigitte MAISON	X				

LOUISFERT	M. Alain GUILLOIS	X				
LUSANGER	M. Yves FROMENTIN	X				
	Mme Mireille BELLON-CHAMOT	X				
MARSAC SUR DON	M. Hervé DE TROGOFF	X				
	Mme Géraldine PINSON-LERAY	X				
LA MEILLERAYE DE BRETAGNE	Mme Marie-Pierre GUERIN			X	P	Mme Isabelle DUFOURD BOUCHET
	M. Jean-Yves GICQUEL			X	P	M. Bernard GAUDIN
MOIDON LA RIVIERE	M. Patrick GALIVEL	X				
	Mme Annette PIÉTIN	X				
MOUAIS	M. Yvan MÉNAGER	X				
NOYAL SUR BRUTZ	Mme Édith MARGUIN	X				
PETIT AUVERNE	M. Guy DELAUNAY	X				
ROUGE	M. Jean-Michel DUCLOS	X				
	Mme Isabelle MICHAUX	X				
	Mme Catherine LE HECHO			X	P	M. François-Xavier LE HECHO
RUFFIGNE	M. Louis SIMONEAU	X				
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	M. Daniel RABU	X				
	Mme Marie-Paule SECHET	X				
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	M. Jean-Michel CHEVALIER	X				
SAINT VINCENT DES LANDES	M. Alain RABU	X				
	Mme Marie-Anne LAILLET			X	P	M. Alain RABU
SION LES MINES	M. Bruno DEBRAY	X				
	Mme Martine CHEVALIER	X				
SOUDAN	M. Jean-Claude DESGUÉS	X				
	Mme Nathalie PIGRÉE			X	P	M. Jean-Claude DESGUES
SOULVACHE	M. Didier PAITIER	X				
VILLEPOT	M. Philippe DUGRAVOT	X				

M. Guy DELAUNAY a quitté la séance à 19 h 44 au moment de la lecture de la délibération n°93 relative à la présentation du rapport d'activités du syndicat du bassin du Semnon - Année 2021

Secrétaire de Séance : Madame Lucie PAUL

AR-Préfecture

044-200072726-20220930-22-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30-09-2022

Publication le : 30-09-2022



Le Président,

Alain HUNAUULT